

Declassified E.O. 12356 Section 3.3/NND No. 785015

ACC

10000/100/490

4 p8

Declassified E.O. 12356 Section 3.3/NND No. 785015

000/100/490

GARDE MOBILE, ACCOMODATIONS
JAN., FEB. 1944

4 p8

Subject :- CLOSING OF GARDE MOBILE APARTMENTS

BMGS/1

To : Rents & Leasing Section,
Hq Command.

Further to BMGS/1 from this school, dated 24 Jan 44, the remaining apartments in the Garde Mobile, TIZI-OUZOU, Nos. 33 & 35, also the flat normally occupied by Madame Boyer, have now been vacated and the keys handed back to the authorities of the Garde Mobile.

Enclosed are certificate, and bills for electric light, water and dilapidations, for the period 1 Sep 43 to 5 Feb 44.

In the Field,
7 Feb 44.


..... Capt.
Camp Commandant,
Military Government School & Holding Centre.

2967

7ème REGIMENT DE LA GARDE
D.L. DEPOT DE TIZI-OUZOU.
N° 13

Le Garde BRITSCGY; Commandant le D. de Depot de la Garde, à Tizi-Ouzou, certifie que les valeurs et objets énumérés dans le présent état ont été remis en sa présence à Madame BOYE; par le Capitaine SCOHLE Commandant de Camp (Government Military School), à titre de compensation pour le vol commis chez cette dame par des militaires des Troupes Alliées durant l'occupation d'une partie de son appartement.

DESIGNATION	QUANTITES	OBSERVATIONS
Morceaux de savon de fabrication Anglaise	10	
Paquets de sel fin (5)	10 Kgs	
Couverts de fabrication Anglaise	4 paires; dont 3 paires usagées	
Bois de chauffage	200 Kgs environ.	
Remboursement de pièces en argent (5 pièces de 20 Francs, 9 pièces de 10 Francs)	300 F	
Remboursement d'une hache	90 F	

Tizi-Ouzou; le 29 Janvier 1944.

De la déclaration faite par Madame BOYE; il résulte que les objets et matériel de couchage énumérés ci-dessous; détériorés durant l'occupation de son appartement ne lui ont pas encore été remboursés ou remplacés:

DESIGNATION	EVALUATION	OBSERVATIONS
Un matelas à recouvrir de toile neuve	500 F	
Une couverture en laine	400 F	l'intéressée demande
Nettoyage d'un Edredon	100 F	si vous pouvez lui
Serviettes de toilette dérobées; demande si vous pouvez lui remplacer.	2	remettre en échange 1 couverture de l'Armée.

Tizi-Ouzou; le 29 Janvier 1944.

Effets désignés ci-dessus remboursés
à la date du 31 Janvier 1943.
M. Louisgué Madame Boye déclare se rembourser
de toute réclamation au sujet du vol commis dans
son appartement.

S'interne

Boye

Certifié conforme
R. G. D. L. Dept. de
M. G. D. L.

2951
G. V. Allen W.O.I.
President of the M. G. D. L.

Subject:- APARTMENTS IN GARDE MOBILE,
TIZI-OUZOU.

BMGS/1

To : Rents & Leasing Section, Hq. Comd.

Further to conversation Col. Garwood - Camp Commandant, M.G.S. & H.C., enclosed are bills for Electric light, Water and deficiencies arising out of the Allied occupation of apartments in the Caserne of the Garde Mobile, Tizi-Ouzou. A certificate is attached.

Two apartments in the above-mentioned building are being retained, i.e., Nos. 35 and 36. When these are vacated, similar certificates will be forwarded to your office.

In the Field,
24 Jan 44.

.....
Capt.
Camp Commandant,
Military Government School & Holding Centre.

2965

C E R T I F I E D that the apartments in the Caserne of the GARDE MOBILE, i.e., numbers 14, 16, 17, 22, 26, 27, 29, 36, 39, occupied by allied officers from 1 Sep 43 to 20 Jan 44, were handed back in a clean condition.

(Je certifie que les appartements au Caserne de GARDE MOBILE, i.e., Nos. 14, 16, 17, 22, 26, 27, 29, 36, 39, qui sont occupés par des alliés officiers de 1 Sep 43 jusqu'à 20 Jan 44, je les ai reçus dans une condition propre).

Taken over
(pris par)

Handed over
(reçu par)

In the Field,
Jan 44.

.....
.....
..... Capt.,
Camp Commandant,
Military Government School - Holding Centre.

TOUTEMENT DE LA DAME
N. DE DÉPOT DE TITRE-02-04

D E C L A R A T I O N

Je soussigné Madame BOYE, Pierre, déclare ne pas avoir perçu
d'indemnité compensatrice pour les effets de mon appartement
durant mon absence.

Tizi-Ouzou, le 27 Janvier 1984.

L'intéressée:

Boye

N° 506/3- Le Garde BOUTCHOUY; Commandant le D. de Dépot de Tizi-Ouzou; certifie
qu'il n'a pas eu connaissance qu'une indemnité représentative des effets
versée chez Madame BOYE; ait été versée à l'intéressée.

Tizi-Ouzou, le 27 Janvier 1984.



2953

0007